

15 – 16 March 2021 / 15 – 16 mars 2021

Les deux premières journées du CRIC ont permis d'aborder les points d'agenda suivants :

- Ouverture du CRIC
- Adoption de l'agenda du CRIC
- Examen de la mise en œuvre de la Convention : information actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres.

La seconde journée s'est achevée après une introduction par le Mécanisme mondial et MIROVA du point suivant à l'agenda à savoir la mise en service du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres. Les débats se poursuivront sur ce sujet lors de la session du 17 mars.

>> Les débats du CRIC peuvent être revus (doublés en anglais) sur la web-TV des Nations-Unies <http://webtv.un.org/search/1st-meeting-19th-session-of-committee-for-review-cric-19-un-convention-to-combat-desertification/6240696365001/?term=CRIC&sort=date>

>> Le Bulletin des Négociations de la Terre fournit également une synthèse journalière des échanges : <https://enb.iisd.org/events/19th-session-committee-review-implementation-convention-cric-19-unccd>

Ouverture du CRIC

Le Secrétaire Exécutif de la Convention, Mr. Ibrahim Thiaw, a rappelé que la pandémie a mis en évidence l'importance des travaux de la Convention, la santé humaine étant indissociable de la santé des terres.

Plusieurs rendez-vous à l'agenda international de 2021 fourniront des opportunités pour accroître les actions contre la désertification : 15^{ème} Conférence des Parties de la CNULCD, début de la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Ce CRIC, dont le format est réadapté à la pandémie, va permettre des débats et échanges d'expériences entre les parties. Certaines des questions et thématiques traitées par la Convention font encore l'objet de débats houleux entre les pays, le CRIC est important pour entendre les points de vue de chacun.

L'ouverture du CRIC s'est poursuivie par des déclarations faites au titre des régions Afrique, Union Européennes et États membres, Asie et Pacifique, Amérique Latine et Caraïbes, Méditerranée Septentrionale, Europe centrale et de l'Est, Groupe des pays Arabes.

On peut retenir de ces déclarations :

- Les défis encore nombreux pour atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, nécessitant plus d'engagements :
 - Les fonds sont insuffisants pour mettre en œuvre la neutralité, il est nécessaire d'augmenter les flux financiers « non remboursables ». Beaucoup d'attentes vis-à-vis du Fonds NDT.
 - Il reste des besoins à combler en termes de capacités pour le montage de projet, le suivi et l'évaluation, ainsi qu'en termes de technologie
 - Il y a un besoin de mise en place de systèmes de suivi des indicateurs de NDT
- Le consensus sur la légitimité de la CNULCD pour traiter des questions liées à la sécheresse, qui requiert des mesures urgentes et une attention particulière.
- L'établissement d'un instrument juridiquement contraignant sur la sécheresse, qui fait l'objet de débat entre les régions (les pays Africains demandent un tel instrument, l'Union Européenne préfère le renforcement des cadres existant au développement de nouveaux cadres).
- La propriété foncière est soulignée par l'Union Européenne comme un facteur essentiel pour une gouvernance responsable des terres.
- Le groupe Amérique Latine et Caraïbes mentionne la nécessité d'assurer la participation des OSC pour mettre en œuvre les stratégies de transformation.

La déclaration des OSC à l'ouverture du CRIC apporte comme recommandations :

- Pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et lutter contre la désertification et la sécheresse, combler le fossé entre les politiques, les engagements et les actions concrètes concernant les terres et les communautés au niveau local.
- Impliquer les communautés locales, en particulier les femmes, les jeunes et les pasteurs, afin de garantir que leurs droits et leurs intérêts soient pris en compte dans les discussions politiques concernant la gouvernance et l'utilisation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles.
- Soutenir et faciliter la participation de la société civile tout au long des processus de prise de décision concernant la NDT et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse.
- Reconnaître l'agroécologie et les initiatives communautaires comme un moyen de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'atteindre la NDT, en particulier pour éviter la dégradation des terres.

Examen de la mise en œuvre de la Convention : information actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres.

Les déclarations faites au titre des régions et pays ont porté sur les points suivants :

- La nécessité de mobiliser davantage de financements. La région Amérique Latine et Caraïbes demande en particulier une vision claire du financement de la mise en œuvre de la Convention lors de la prochaine COP.
- La nécessité de prendre en compte les spécificités des pays.
- La nécessité du renforcement des capacités pour monter et mettre en œuvre des projets transformateurs permettant d'atteindre la NDT. La région Afrique insiste particulièrement sur une demande de renforcement technique et financier.
- La mise en place de mécanismes de suivi-évaluation. Sur ce sujet, il y a une demande pour davantage de partage d'expériences entre les pays et une harmonisation des indicateurs.
- Pour le suivi-évaluation de l'atteinte de la NDT, la question de la disponibilité de données géospatiales de haute qualité est importante.
- Plusieurs interventions mentionnent le Fonds NDT (qui n'est pas mentionné dans le rapport de mise en œuvre de la NDT) : il est à l'heure actuel insuffisant pour financer les engagements mondiaux sur la NDT.
- L'Asie Centrale demande la création d'un Fonds NDT spécifique pour la région.
- Les témoignages sur les actions mise en œuvre pour atteindre la NDT portent encore beaucoup sur des actions de plantations et de reforestation. L'initiative de Changwon est notamment citée en exemple. Le Chili envisage le reboisement de ¼ de million d'hectare.
- L'Inde s'estime dans les délais pour atteindre la NDT d'ici à 2030, et conformément aux engagements pris à la COP14, va lancer un centre d'excellence pour partager ses connaissances en matière de GDT dans le cadre d'une coopération Sud-sud.

Les institutions partenaires du développement qui se sont exprimées (OSS, FAO, Banque Mondiale, IUCN, GEF) ont précisé le soutien qu'elles apportent à la mise en œuvre de la NDT :

- Fonds disponibles pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de la Convention (GEF-7)
- Outils et méthodes de suivi-évaluation disponible auprès de l'OSS, et appui possible de l'OSS au montage de projets ciblant le FVC et le Fonds d'Adaptation.

La déclaration des OSC sur la mise en œuvre de la NDT apporte comme recommandations :

- La nécessité d'un rapport illustrant en détail les objectifs mondiaux de neutralité, avec des cibles quantifiées en termes de superficie et d'investissements, tant pour restaurer des terres que pour éviter leur dégradation et réduire la dégradation inévitable.
- La mise à disposition d'informations transparentes concernant les domaines d'interventions et actions concrètes envisagées par les projets et programmes transformateurs.
- L'inclusion et la participation réelle des OSC, ainsi que des représentants des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans la définition ou la mise à jour des cibles de neutralité, ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes transformateurs.
- La mise en place ou le renforcement d'interfaces sciences politiques pour contribuer aux prises de décision concernant la NDT.
- L'inclusion des VGGT dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes transformatifs, et à s'assurer qu'ils favorisent l'égalité des droits fonciers et l'accès à la terre pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables et marginaux.
- La prise en considération des pratiques agroécologiques pour éviter la dégradation des terres.

17 – 19 March 2021 / 17 – 19 mars 2021

Les journée suivante du CRIC ont concerné :

- Le fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (Fonds NDT)
- La mise en œuvre de l'initiative pour la sécheresse et le suivi des cadres politiques sur le foncier et le genre
- Le rapport du groupe intergouvernemental sur la sécheresse

La journée du 19 mars s'est achevée sur l'adoption du rapport provisoire du CRIC et par une cérémonie de clôture marquée par des déclarations finales du Secrétaire Exécutif de la Convention, des groupes régionaux et de la société civile.

>> Les débats du CRIC peuvent être revus (doublés en anglais) sur la web-TV des Nations-Unies <http://webtv.un.org/search/1st-meeting-19th-session-of-committee-for-review-cric-19-un-convention-to-combat-desertification/6240696365001/?term=CRIC&sort=date>

>> Le Bulletin des Négociations de la Terre fourni également une synthèse journalistique des échanges : <https://enb.iisd.org/events/19th-session-committee-review-implementation-convention-cric-19-unccd>

>> Le rapport provisoire du CRIC, les résumés des échanges et les déclarations des pays sont disponibles sur le site de l'UNCCD : <https://www.unccd.int/conventioncommittee-review-implementation-convention-cric/cric19-15-19-march-2021-online>

>> La déclaration de clôture du Secrétaire Exécutif de la Convention : <https://www.unccd.int/news-events/unccd-cric19-closing-remarks-ibrahim-thiaw>

Examen de la mise en œuvre de la Convention : mise en service du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres

La société MIROVA, gestionnaire du fonds NDT a introduit la sessions par quelques explication sur la situation actuelle du fonds (voir aussi le rapport, document ICCD/CRIC(19)/3)

Constats :

- Il y a un manque important de financements vis-à-vis des ODD

- Et une nécessité de mobiliser les sources multiples de financements, dont les financements du secteur privé.
- La mobilisation du secteur privé nécessite la mise en place de facilités innovantes et attractives, c'est ce que propose le fonds NDT.

Le fonds NDT est géré par la société MIROVA qui a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres, et qui a mené un travail de préparation des modalités du fonds, à travers des consultations avec les multiples acteurs dont la société civile et les scientifiques.

Adossé au fonds, un mécanisme d'assistance a été mis en place pour faciliter la préparation des projets. Cette facilité est gérée par la société IDH, également sélectionnée à travers un appel d'offre. Le fonds a vocation à contribuer aux engagements de NDT mais aussi aux autres engagements de la CCNUCC et de la CBD. Les modalités de suivi du fonds sont tirées du [cadre conceptuel de NDT](#).

- Le fonds NDT est à ce jour constitués de 70% de financements privés et de 30% publics.
- Le Canada a annoncé une contribution aux Fonds qui portera l'enveloppe mobilisée à 200 millions d'USD.
- Plus de 200 projets ont été soumis au fonds NDT, 10 ont été appuyés par la facilité d'assistances technique, et 5 sont en cours de financement par le fonds.
- Souhait de plus de diversité géographique et thématique dans les projets soutenus.

Un site web a été mis en place pour fournir une information transparente sur les projets soutenus par le fonds NDT et les enseignements tirés : <https://www.idhsustainabletrade.com/ldn-insights-report/>

Les déclarations des pays montrent l'écart entre les attentes pour le financement de la mise en œuvre des cibles volontaires de NDT et l'atteinte des engagements pris mondialement, et la situation actuelle du Fonds NDT.

Le groupe Afrique :

- Souligne l'aspect central du financement de la mise en œuvre de la Convention et demande de doter la Convention d'un instrument financier propre.
- Souligne que le montant mobilisé par le fonds est inférieur aux besoins d'investissements, et que les conditions de retour sur investissements sont complexes.

Le groupe Afrique identifie un certain nombre de questions :

- Les retours sur investissements devraient être envisagés à partir de terres déjà remises en état. Comment le fonds peut-il en tenir compte ?
- Quelles mesures pour inciter le secteur privé à se mobiliser pour l'investissement ?

Et formule comme recommandations :

- Recenser exhaustivement les besoins financier pour réaliser la NDT à l'échelle mondiale et établir une feuille de route pour mobiliser ces financement
- Établir un guide simplifié pour la mobilisation du fonds NDT – mettant en exergue le rôle des consultations sur le plan national pour le montage des projets.
- Renforcer la collaboration avec le FEM.
- Signer un accord avec le FVC à l'image de l'accord FEM
- Encourager la formulation de projets régionaux de NDT
- Organiser une conférence mondiale pour l'investissement dans la NDT

Les déclarations suivantes, faites au titre des groupes régionaux et des pays formulent les recommandations et questions suivantes vis-à-vis du fonds NDT :

- Importance de respecter les normes environnementales et sociale, le foncier et la participation des parties prenantes.

- Importance de mesurer et évaluer les impacts socio-économiques, sur les moyens de subsistance et la biodiversité.
- Fournir un renforcement des capacités et un appui pour le montage de projet
- Vulgarisation des critères de financement du fonds NDT
- Accroître la diversité géographique des projets, équilibrer le portefeuille de projets entre projets forestiers et projets agricoles.
- Les projets doivent se concentrer sur le renforcement des filières locales et nationales. Les filières internationales ne sont pas viables et bénéficient moins aux femmes.
- Mettre à disposition des informations transparentes sur le fonds NDT et les projets qu'il finance
- Montrer la manière dont les secteur publics et privés peuvent œuvrer ensemble.
- Intégrer davantage les points focaux nationaux de la CNULCD
- Financer des petits projets et des projets scientifiques d'impact mondial à travers le fonds NDT
- Comment le fonds s'assure-t-il de ne pas être un simple mécanisme de greenwashing ?

MIROVA apporte les éléments de réponse suivants :

- Il est important de soutenir la collaboration entre secteur public, secteur privé et OSC.
- Amélioration en cours de la communication et du partage d'informations (nouveau site web : <https://www.idhsustainabletrade.com/ldn-insights-report/>)
- L'équipe du Fonds NDT travaille à rechercher de projets dans différentes régions.
- Souhait de communiquer davantage avec les parties
- Recherche de synergies avec d'autres facilités financières pour la préparation des projets.
- Nous savons que la dégradation est principalement liée à l'agriculture et la foresterie liée à la chaîne d'approvisionnement internationale.
- Le Green Washing n'est pas une option souhaitée : nous avons besoin de garanties sociales et environnementales solides.
- Contrôle de l'application stricte de ces garanties par le chef de projet.
- Le Fonds NDT est ouvert à des projets incluant l'agroécologie.
- Le Fonds NDT ne finance pas de grandes plantations mais des projets incluant des mosaïques de plantations et cultures.

La déclaration des OSC sur le fonds NDT apporte comme recommandations :

- Les OSC demandent donc plus d'informations sur les projets financés par le fonds LDN, ainsi que sur les enseignements tirés par le fonds LDN sur les opportunités et les conditions favorables à une contribution du secteur privé au développement durable.
- Les OSC invitent les pays à examiner plus avant l'opportunité que le fonds peut présenter pour soutenir des initiatives fondées sur des approches ascendantes et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux de NDT.

Examen de la mise en œuvre de la Convention : initiative sécheresse et suivi des cadres politiques sur le genre et sur le foncier (décision 26/COP14)

Déclarations des parties concernant la sécheresse

Il y a une divergence de points de vue concernant la mise en place et l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant au niveau mondial sur la sécheresse.

- Une partie des pays souhaite un tel protocole qui permettrait d'attirer l'attention sur les catastrophes causées par les sécheresses et d'y apporter des réponses appropriées.
- L'autre partie des pays se déclare plutôt en faveur du renforcement des dispositifs déjà existants et des synergies entre les trois Conventions de Rio

Néanmoins les Parties reconnaissent la pertinence de la CNULCD pour traiter de la question de la sécheresse et recommandent :

- La définition de plans d'actions nationaux et la mise en place de systèmes d'alerte précoces
- Le renforcement des capacités à tous les niveaux
- L'identification de financements pour les zones souffrant ou risquant de souffrir de la sécheresse.

Déclarations des parties concernant le genre

- Reconnait le rôle des femmes dans la gestion durable des terres
- La déclaration de la région Afrique fixe au titre des actions à prendre : l'amélioration de l'accès aux terres pour les femmes, le renforcement et la sensibilisation des femmes pour leur autonomisation.
- Recommandation d'actions plus concrètes pour intégrer le genre dans la mise en œuvre de la Convention.
- L'intégration d'une perspective sexo-spécifique doit être un effort permanent.
- La pandémie a affecté davantage les femmes.
- L'initiative d'un Caucus genre durant la COP14 est saluée et à réitérer.

Déclarations des parties concernant le foncier

- Les parties réitèrent l'intérêt ou l'appel à mettre en œuvre les directives volontaires pour la bonne gouvernance des régimes fonciers de la FAO (VGGT).
- Mais plusieurs voix s'élèvent concernant la prise en compte des spécificités des pays (prise en compte bien mentionnée dans la décision 26/COP14).
- Les pays saluent le guide technique en cours de finalisation qui fournira des recommandations pour inclure les VGGT dans la mise en œuvre de la convention.
- Le guide est perçu par certains comme un outil pouvant être contraignant, et il y a une demande de flexibilité des directives.

De manière plus transversale, le Burkina Faso souligne l'importance des parcours pastoraux et souhaite d'une recommandation spéciale soit adoptée sur la restauration des parcours pastoraux.

La déclaration des OSC sur l'initiative sécheresse et suivi des cadres politiques sur le genre et sur le foncier apporte comme recommandations :

- Concernant la sécheresse il est nécessaire de développer des initiatives avec une approche holistique et de joindre les efforts de différents pays pour améliorer la gestion de la sécheresse basée sur des systèmes d'alerte précoce. Une communication efficace entre le gouvernement, les bailleurs de fonds et la société civile est essentielle pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes.
- En ce qui concerne la sécurité foncière, l'intégration de la VGGT dans les politiques nationales est nécessaire pour garantir l'accès et la gestion adéquate des terres aux groupes minoritaires, tels que les femmes, les pasteurs et les populations autochtones, et pour construire des communautés plus résilientes face à des défis tels que le changement climatique et les sécheresses. Dans ce sens, nous encourageons les Parties à considérer le guide technique pour l'intégration du VGGT dans les LDN qui est en cours de préparation par le Secrétariat et la FAO.
- Nous voudrions appeler les parties à envisager des mesures urgentes pour réduire et atténuer les menaces à la sécurité foncière des communautés les plus vulnérables, qui ont augmenté de manière significative suite à la pandémie de COVID-19. Nous pensons que l'interface science-politique pourrait fournir des preuves substantielles sur la façon dont une telle intégration de la VGGT peut améliorer la résilience des utilisateurs des terres dans le contexte du rétablissement post-COVID.

Examen du rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse

Cette session du CRIC19 est de nouveau l'occasion pour certains pays de réitérer leur appel à un protocole sur la sécheresse, tandis que d'autres préfèrent le renforcement des cadres existants. Le groupe de travail s'engage à approfondir les réflexions sur ce sujet.

Les pays attendent que le groupe de travail approfondisse ses travaux et intègre :

- La formulation de recommandations pratiques et d'adresser des directives sur les moyens les plus efficaces de combler les écarts en termes de gestion.
- Partager les expériences entre régions et renforcer les partenariats existants.
- Identifier lacunes et outils disponibles en matière de gestion de la sécheresse.
- Ce travail doit donner lieu à un meilleur accès à l'information et aux ressources à tous les niveaux.
- Les approches agricoles tenant compte du climat peuvent être examinées.
- Examiner les possibilités pour des mécanismes d'encouragement des changements de comportement.
- Que peut faire le secteur privé à travers des mécanismes novateurs pour adresser la sécheresse ?

La déclaration des OSC sur le rapport du groupe de travail apporte comme recommandations :

- Les OSC aimeraient voir ce groupe augmenter l'intensité de ses travaux afin de générer des décisions fortes et appropriées pour la prochaine COP qui contribueront à réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés à la sécheresse par une meilleure gestion des terres et des ressources en eau. Les OSC y voient une occasion de donner la priorité à l'eau dans les programmes de politique publique et de veiller à ce que les ressources en eau soient reconnues comme un bien public social et économique important.
- Les OSC demandent donc instamment au Groupe de travail de prendre en compte les connaissances, les pratiques et le savoir-faire des communautés locales, en particulier les connaissances des femmes, des éleveurs pastoraux et des habitants des oasis en matière de conservation et d'utilisation durable de l'eau. Les OSC appellent le Groupe de travail intergouvernemental à inclure ses parties prenantes dans les consultations qu'il prévoit d'entreprendre dans les mois à venir.
- Les OSC demandent instamment au groupe de travail de prendre en compte, dans ses travaux et ses futures recommandations, la nécessité d'améliorer la connaissance des ressources en eau et l'articulation entre les multiples usages afin d'établir une bonne gouvernance et une gestion partagée de la ressource.
- Les OSC demandent au groupe de travail de réfléchir à la manière dont une programmation sensible aux conflits, adaptée au contexte local et abordant la question de l'atténuation du changement climatique et des autres facteurs environnementaux de conflit, peut être mise en œuvre afin de fournir les avantages nécessaires aux populations des États fragiles et touchés par des conflits.